

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## PROJET DE REVISION ALLEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME SUR LA COMMUNE DE GROSBREUIL

Par arrêté de Madame La Maire de GROSBREUIL en date du 05 Septembre 2019, une enquête publique relative au projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme sollicité par le Maire de GROSBREUIL est ouverte pendant 32 jours consécutifs du Mardi 15 Octobre 2019 à 8h30 au Vendredi 15 Novembre 2019 à 12h30 inclus, en application du code de l'Urbanisme, sur le territoire de GROSBREUIL.

Cette modification a pour objet de modifier le règlement graphique (zonage) et littéral par la réduction d'une zone N et l'agrandissement d'une zone A route de la Mothe-Achard au lieu-dit La Solitude, sans toutefois porter atteinte aux orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, comprenant notamment une notice de présentation et un registre d'enquête, seront déposées à la Mairie de GROSBREUIL afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et consigner éventuellement ses observations sur le registre, ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur – Enquête Publique sur le projet de révision allégée n°2 du P.L.U. – Mairie – 2, rue de la mairie – 85440 GROSBREUIL , ou par mail, à l'adresse suivante : *enquetepublique.grosbreuil@gmail.com*

Le dossier pourra également être consulté sur le site internet de la commune de Grosbreuil : [www.grosbreuil.fr](http://www.grosbreuil.fr), rubrique : Vie municipale - Urbanisme PLU.

Les observations figurant dans les correspondances reçues avant la clôture de l'enquête seront dès réception annexées au registre d'enquête et consultables sur le site internet : [www.grosbreuil.fr](http://www.grosbreuil.fr).

### **Un commissaire enquêteur a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de NANTES:**

- Monsieur RYO Marcel, cadre de la fonction publique territoriale retraité

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la Mairie :

- mardi 15 octobre de 8h30 à 11h30

- jeudi 07 Novembre de 9h00 à 12h00

- vendredi 15 Novembre de 9h30 à 12h30

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture d'enquête en Mairie de GROSBREUIL les jours et heures habituels d'ouverture au public. Les personnes intéressées pourront, par ailleurs, obtenir communication de ces documents, ils seront également mis en ligne sur le site internet de la commune de Grosbreuil : [www.grosbreuil.fr](http://www.grosbreuil.fr).

A l'issue de l'enquête publique, après réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de révision allégée n° 2 du PLU sera soumis à la décision du Conseil Municipal de GROSBREUIL.

Toute information complémentaire sur le dossier soumis à enquête peut être obtenue auprès de Madame Le Maire de GROSBREUIL.